

Compte Rendu
Conseil Municipal

Séance du 19 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 19 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2021, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la Présidence de Madame Valérie POMMAZ, Maire.

Madame le Maire donne lecture du message suivant (qui sera repris en début de chaque séance ou réunion enregistrée) :

« Mairie de THIL,
Séance du Conseil Municipal
En Salle polyvalente
Le lundi 19 juillet 2021 à 20h34
Enregistrement intégral sans pause »

Madame le Maire fait l'appel

Étaient présents : Valérie POMMAZ, Olivier ROUVIERE, Isabelle ROUVIERE, Elisabeth BUONOMO, Jean-Marc VIENOT, Delphine VIENOT, Angélique HERNANDEZ-RUIZ, Christian JULIAN, Victor PASSARELLA, Patrice AURAY, Damaris CAROPPI

Excusés ayant donné un pouvoir :

- M. Michel HARGE à Mme Damaris CAROPPI
- Mme Catherine FERRON à Mme Elisabeth BUONOMO
- Mme Estelle GRUMET à Mme Angélique HERNANDEZ-RUIZ
- M. Vincent TRACLET à Mme Valérie POMMAZ

Il a été procédé, conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Madame Delphine VIENOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 24 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

1. Délibération n° 21.05.01 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Thil – Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure adaptée ouverte

Le contrat de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune de Thil arrive à échéance le 29 juillet 2021. Il convient donc de renouveler le cadre contractuel de ces prestations.

Compte Rendu Conseil Municipal

Une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L2123-1,1° et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commandes, conformément aux articles R 2162-2 et R 2162-13 et 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée ferme d'une année à compter du 30 Août 2021, reconductible tacitement trois fois une année.

Les engagements de commande seront les suivants :

Engagement minimum annuel	Engagement maximum annuel	Engagement minimum sur la durée totale du marché	Engagement maximum sur la durée totale du marché
Sans minimum	50 000 € HT soit 52 750 € TTC	Sans minimum	200 000 € HT soit 211 000 € TTC

Les montants annuels seront identiques pour les périodes de reconduction.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- SHCB
- RPC (fournisseur actuel)

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation (prix 40 %, valeur technique 60 %), l'offre de l'entreprise Restauration Pour Collectivités (RPC) est économiquement la plus avantageuse, puisqu'elle a obtenu une note de 92/100 contre 85/100 pour SHCB.

Ce nouveau marché intègre :

- 1 produit bio par repas
- 1 menu bio par semaine
- 1 menu végétarien par semaine
- produits locaux à hauteur de 50 %
- possibilité de moduler les quantités

La quantité de produits bio passera de 20 à 50 %.

Le coût du repas reviendra à 2,50 € HT contre 2,46 € HT aujourd'hui.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L2122-21 du CGCT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juillet 2021,

Sur rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes afférents avec l'entreprise Restauration Pour Collectivités - RPC sans montant annuel minimum et un montant maximum annuel de 50 000 € HT, soit 52 750 € TTC.

Compte Rendu Conseil Municipal

- **INSCRIT** la dépense de fonctionnement à l'exercice 2021 et suivants.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

<i>Pour</i>	15
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

2. Délibération n° 21.05.02 : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux de Thil – Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure adaptée ouverte

Le contrat de prestations de nettoyage des bâtiments communaux de Thil (école, salle des fêtes, mairie) arrive à échéance le 31 août 2021. Il convient donc de renouveler le cadre contractuel de ces prestations.

Une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L2123-1, 1° et R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. Cet accord-cadre fera l'objet de bons de commandes, conformément aux articles R 2162-2 et R 2162-13 et 14 du code de la commande publique.

L'accord-cadre sera conclu pour une durée ferme d'une année à compter du 1^{er} septembre 2021, reconductible tacitement deux fois une année.

Les engagements de commande seront les suivants :

Engagement minimum annuel	Engagement maximum annuel	Engagement minimum sur la durée totale du marché	Engagement maximum sur la durée totale du marché
Sans minimum	30 000 € HT soit 36 000 € TTC	Sans minimum	90 000 € HT soit 108 000 € TTC

Les montants annuels seront identiques pour les périodes de reconduction.

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- JLC propreté (prestataire actuel)
- NETTRA SERVICES
- ONET

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation (prix 40 %, valeur technique 60 %), l'offre de l'entreprise NETTRA SERVICES est économiquement la plus avantageuse.

JLC propreté et NETTRA SERVICES ont obtenu une note technique équivalente, c'est le prix qui a fait la différence.

NETTRA SERVICES a dû justifier ses tarifs compte-tenu du prix relativement bas proposé, coût horaire inférieur à 20 €.

Compte Rendu Conseil Municipal

Suite à leur réponse, l'offre de NETTRA SERVICES a été recevable.

NETTRA SERVICES propose 100 % de produits ECO LABEL contre 80 % pour JLC propreté et ONET.

Prix de l'offre en € HT / an => 16 410,75 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L2122-21 du CGCT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 15 juillet 2021,

Sur le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande et tous les actes afférents avec l'entreprise NETTRA SERVICES sans montant annuel minimum et avec un montant maximum annuel de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC.
- **INSCRIT** la dépense de fonctionnement à l'exercice 2021 et aux suivants.

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

3. Délibération n° 21.05.03 : Fixation des tarifs cantine et périscolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, les tarifs en vigueur datant de 2016 et 2017 concernant le repas de la cantine et le périscolaire :

Repas	5,10 €
Garderie matin (07h15 à 08h20/30)	1,80 € la prestation
Garderie du soir (16h30 à 17h30 et 17h30 à 18h30)	1,80 € par heure
Etude (16h30 à 17h30)	1,80 € la prestation

Et expose les points suivants :

- De plus en plus d'enfants fréquentent la cantine (3 services sont nécessaires) ainsi que le périscolaire (avec de larges amplitudes horaires), ce qui accroît la charge de personnel.
- Suite aux prescriptions données à l'attributaire du nouveau marché pour la cantine, telles que la mise en place :
- d'un produit bio par repas,

Compte Rendu Conseil Municipal

- d'un repas bio par semaine,
- d'un repas végétarien par semaine,
- de repas à thèmes,
- d'approvisionnement direct de produits de l'agriculture,

Cela augmente la qualité nutritionnelle et diététique du repas mais aussi son coût de revient..

La garderie du soir est coûteuse pour la commune, surtout le créneau 17h30 => 18h30 car 2 agents sont affectés à ce service pour peu d'enfants présents.

La mise en place des mesures sanitaires engendre également un coût supplémentaire puisque les groupes doivent être séparés.

Le tarif n'avait pas été revu depuis 2017, hors l'application du glissement vieillesse technicité a engendré un coût supplémentaire de l'intervention des agents.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal, la mise en place de nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Vu l'avis de la commission enfance, jeunesse, vie du village et communication du 15 juillet 2021,

Le conseil municipal, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs comme suit pour le repas cantine et périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Repas	5,20 €
Garderie matin (07h15 à 08h20/30)	2,00 € la prestation
Garderie du soir (16h30 à 17h30 et 17h30 à 18h30)	2,00 € par heure
Etude (16h30 à 17h30)	2,00 € la prestation

Pour extrait certifié conforme au Registre des délibérations.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Compte Rendu Conseil Municipal

4. Questions diverses

Un temps d'échanges a eu lieu suite à la réunion publique organisée le 12 juillet notamment sur le projet immobilier à côté de l'Église. Ce projet a été accueilli favorablement par les présents au vu de ce qui a été présenté même s'il a fait l'objet de riches échanges. Si le projet doit effectivement se faire, le nécessaire sera fait pour favoriser son implantation de manière concertée comme cela est fait depuis un an notamment avec les voisins du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h37.